



Contrat d'Accueil pour le Bien-être de l'Enfant

Année	
-------	--

Fiche d'identité de l'enfant

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : ___ / ___ / ____

Adresse : _____

Contacts de l'enfant

Parent 1 Tuteur/trice 1	Nom et prénom	
	Coordonnées	
Parent 2 Tuteur/trice 2	Nom et prénom	
	Coordonnées	

Structures fréquentées

Ecole Maternelle

Luzerne Centre Tauzins

Ecole Élémentaire

Luzerne Centre

Centre de Loisirs :

3-4ans 5ans 6-12 ans Le Ranch

Autre

Collège

Lycée

Nom de l'établissement : _____

Classe : _____

Périscolaire	Restauration / Interclasse	Centre de Loisirs
Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Mercredis <input type="checkbox"/> Vacances <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>



PRINCIPES du Contrat d'Accueil pour le Bien-être de l'Enfant

Le contrat d'accueil pour le bien-être de l'enfant est un document propre au secteur enfance-jeunesse et ne s'applique que sur les temps péris et extrascolaires.

Ce contrat est mis en place sur appréciation des cadres du secteur enfance-jeunesse lorsque l'accueil d'un enfant doit être aménagé du fait d'une situation particulière (ex : porteur de handicap) et que **l'enfant ne dispose pas d'un PAI**.

Il est rédigé par le secteur enfance-jeunesse, avec consultation, information et validation (signature) de l'ensemble des interlocuteurs afin d'envisager les modalités d'accueil.

Ces interlocuteurs sont :

- Les parents / tuteurs de l'enfant
- L'enfant s'il est en âge d'y prendre part
- L'élue(e) du secteur concerné
- La direction du secteur enfance-jeunesse
- Le responsable de la structure d'accueil
- Un intervenant extérieur si nécessaire et selon la situation (exemple : AESH ou infirmière)

Il permet donc si nécessaire de déroger aux règles générales définies par le règlement des activités péri et extra scolaires.

Il identifie l'ensemble des conditions d'accueils (générales ou particulières).

Ce contrat est évaluable dans le temps. Après analyse, il peut conclure si nécessaire à une adaptation de l'accueil voire à l'incapacité pour les structures et équipes municipales d'accueillir l'enfant.



L'ENFANT

Spécificités de l'enfant

Description des spécificités de l'enfant	
Suivi (Educateur, AESH, Protocole médical, ...)	
Contact Médecin, Educateur, AESH, ...	

Informations complémentaires si besoin

Personnel	
Matériel	
Transport	

Rappel des démarches préalables

Date	
Date	
Date	

Demandes spécifiques de la famille

Date	
------	--



FORMALISATION DE L'ACCUEIL

Le cadre général de l'accueil

Seules les cases nécessaires devront être remplies.

Objectifs :

- Permettre un accueil le plus normal possible et dans le respect des orientations éducatives
- Adapter l'accueil aux spécificités de l'enfant accueilli
- Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe
- Favoriser la prise d'autonomie
- Permettre à l'ensemble du groupe d'enfant de bien vivre cet accueil
- Permettre aux encadrants d'accueillir au mieux l'enfant dans leurs fonctions

Axes de travail	Cadre	Observation
Jours d'accueil		
Horaires d'accueil		
Information		
Formation		
Les repas		
Les activités		
Les déplacements		
Les sorties		
L'encadrement		
Facturation		
Aspect Sanitaire		
Soins		



SIGNATURES ET VALIDATION

Une croix devra indiquer dans les cases grises les signatures nécessaires

La famille

Les parents	

L'enfant	

L' élu(e) de secteur

M. FABRE Éric ou Mme DESENY Catherine	

Mme PROKOFIEFF Hélène	

Le Service Enfance-Jeunesse

M. RICHARD Fabrice	

M. EULOGE Sébastien ou M. CAMILLERI Gregory	

L'équipe d'accueil APS

Le/La Responsable M. ou Mme	

L'équipe d'accueil ALSH

Le/La Responsable M. ou Mme	

Autre

M. ou Mme	

M. ou Mme	